



Commune de  
**HOBSCHEID**

# AVIS

## Règlement communal d'urgence de circulation temporaire

### Limitation de la vitesse à 30 km/h à Hobscheid, rue de l'Eglise

En raison des travaux de réaménagement de la traversée de Hobscheid, le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance du 3 octobre 2017, a édicté un règlement d'urgence de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : A partir du vendredi, 06 octobre 2017 (07h00) et jusqu'à la fin des travaux de réaménagement de la traversée de la localité de Hobscheid, la **vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h dans la rue de l'Eglise à Hobscheid** entre sa bifurcation avec la rue d'Eischen et sa bifurcation avec la Grand-Rue/rue de Kreuzerbuch (à hauteur de la maison n°11 (ancien presbytère de Hobscheid)).
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 3 octobre 2017  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann